

**COMPTE RENDU**  
**du COMITE TECHNIQUE LOCAL**  
**du 08/06/2015**

**Le Comité Technique Local a été réuni, en seconde convocation, le 08/06/2015, sous la présidence de Christian GUICHETEAU, Directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :**

- 1 / Modification des horaires d'ouverture au public des CFP ;**
- 2 / Mise en place d'une caisse commune SIP/SIE dans les CFP de Cagnes / Mer et de Nice Paillon ;**
- 3 / Information sur l'adaptation des structures et du réseau pour l'année 2016.**

**Questions diverses.**

—

**Seules Solidaires Finances Publiques et la CGT ont donné lecture de déclarations liminaires avant l'examen de l'ordre du jour proprement dit.**

**La déclaration de Solidaires finances publiques est ci-jointe. Nous avons notamment indiqué avoir été profondément choqués et blessés par la liminaire de M. GUICHETEAU jointe au PV du CHS – CT du 26 /05/2015 accusant notre organisation d'avoir mis en danger la sécurité des agents d'accueil de Nice Cadéi en « haranguant la foule » lors d'une distribution de tracts organisée en fin de campagne IR pour dénoncer les illusions du « tout numérique ».**

**Outre que cette action s'inscrivait dans le cadre de directives nationales de notre organisation, nous ne pouvons que réfuter ces accusations contraires à la vérité et au sens des responsabilités dont nous avons toujours fait preuve. Le visionnage des enregistrements vidéo ne mettent d'ailleurs en évidence aucun « dérapage » de notre part. Les accusations portées par la direction reposent uniquement sur le « ressenti » de certains agents d'accueil, certes réel, mais dont l'origine est plutôt à rechercher à notre sens dans le manque d'anticipation de l'encadrement sur l'affluence sans précédent du public en fin de campagne après un pont de 4 jours (absence de force publique ou d'agent d'accueil pour canaliser la foule à l'extérieur du bâtiment etc.). Il n'est pas non plus exclu que ces « dénonciations » reposent sur des considérations plus personnelles. Il est regrettable en tout cas que les choses en soient arrivées là sans une sérieuse vérification préalable des faits.**

**La CGT est également intervenue très fermement dans sa liminaire pour dénoncer le manque de dialogue social du directeur départemental qui impose ses décisions dans le sens souhaité par l'administration centrale sans jamais tenir compte de la position des organisations syndicales. Cet état d'esprit confine au mépris. Le manque de transparence alimente la rumeur. A titre d'illustration, on aurait par exemple préféré apprendre de sa bouche le projet de suppression/transfert de plusieurs trésoreries plutôt que dans NICE MATIN suite à une interview de M. CIOTTI.**

**M. GUICHETEAU n'a pas souhaité dans un premier temps répondre aux liminaires des deux organisations syndicale en demandant qu'on passe immédiatement à l'examen de l'ordre du jour proprement dit.**

**Poussé dans ses retranchements, il a fini par répondre qu'il maintenait intégralement les termes de sa propre liminaire au CHS-CT du 26/05/2015. Par ailleurs la multiplication des groupes de travail à caractère informel attesterait de son sens du dialogue social. Il n'y a pas eu de « fuites » organisée dans le dossier des suppressions de postes comptables dans l'arrière-pays. C'est à peine s'il reconnaît un manque de communication dans le dossier amiante.**

## POINT 1 : Modification des horaires d'ouverture au public des CFP

### Exposé de l'administration :

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la note du 22/10/2014 de la mission « Stratégie Relations au Public » permettant (« *imposant* » ?) une adaptation des horaires d'ouverture des guichets des services accueillant le public afin de pouvoir réduire leur amplitude tout en répondant aux contraintes des missions qui leur sont confiées (sic).

La note prévoit la possibilité d'horaires différents entre CDFiP tout en respectant une homogénéité au sein d'un même CDFiP quelles que soient les structures de ce centre. Elle prévoit également de possibles modulations en période d'échéances déclaratives ou de paiement.

M. SILHOL en charge de la conduite de ce projet dans le 06 (*département dont il nous a dit qu'il était « en retard » par rapport à d'autres concernant cet aménagement*) a exposé la méthode retenue par la direction : Une harmonisation des horaires dans le département n'a pas été recherchée ; réflexion libre sur chaque site sous les deux seules contraintes suivantes : aucune fermeture d'une journée entière sur un site où se trouve un pôle d'enregistrement ou une cellule d'enregistrement et respect d'une pause méridienne suffisante ; concertation la plus large possible (in fine avec les organisations syndicales).

M. SILHOL nous a indiqué que les services du 06, consultés selon les modalités qui ont paru les plus appropriées, ont souhaité très majoritairement une réduction des plages horaires de réception du public. Compte tenu des difficultés en personnel, cet aménagement serait perçu, selon lui, comme un élément de souplesse dans le fonctionnement du service, une possibilité de meilleure organisation des missions et un facteur d'amélioration des conditions de vie des agents (gestion facilitée de la BALF et de la réception téléphonique, réunions de service, formation professionnelle, pause dans la réception du public).

Quelques services ont souhaité conserver les horaires actuels.

*La méthode employée aboutit à une diversité d'aménagements d'horaires dont il n'est pas possible de rendre compte site par site dans le cadre du présent compte rendu.*

La mise en place effective des nouveaux horaires interviendra début juillet 2015.

Une communication la plus large possible sera faite en interne et en externe pour la bonne information des usagers d'autant que les horaires ne seront plus mentionnés sur les avis d'imposition.

Enfin les modifications retenues sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction de la « démarche stratégique ». Des modulations pourront également être mises en place en période d'échéances déclaratives ou de paiement.

### Position exprimée par Solidaires Finances Publiques :

L'aménagement qui nous est proposé aujourd'hui est en rupture complète avec l'objectif constamment recherché par le passé de la plus forte harmonisation possible des horaires d'ouverture des services au public, ne serait-ce que dans l'intérêt bien compris des usagers. Ce revirement s'inscrit bien entendu dans le contexte actuel de suppressions d'emplois et d'affaiblissement des moyens budgétaires qui obligent à rechercher des mesures palliatives (« attelles sur jambes de bois ») pour permettre aux finances publiques de fonctionner. Sans garantie pour l'avenir en fonction de l'évolution de la « démarche stratégique ».

Cette position de principe étant posée, notre organisation ne pouvait que soutenir les propositions formulées, dans le cadre de la concertation organisée par la direction, par des agents en difficulté voire en souffrance dans leur travail. Tout en saluant ceux qui ont choisi un

**maintien des horaires actuels en invoquant leur attachement à la notion de service public et aux conditions d'exercice de leurs missions.**

**Dans ce cadre, nous avons demandé un vote site par site pour nous prononcer en fonction de l'écart éventuel entre les propositions formulées les agents et l'aménagement en définitive arrêté par la direction. La direction s'y est opposée en exigeant un vote global sur l'aménagement des horaires d'ouverture au public dans le département ce qui nous paraît contradictoire avec la démarche de consultation décentralisée et ascendante mise en œuvre.**

**Les représentants du personnel ont déploré le caractère lacunaire des informations statistiques de fréquentation du public ayant servi à la prise de décision par la direction. M. GUICHETEAU a répondu que les seules informations disponibles concernent l'accueil des particuliers dans les SIP ce qui ne constitue un obstacle à la prise de décision puisque ce sont ces services qui sont concernés à titre principal par les aménagements d'horaires.**

***Il faut peut-être y voir aussi un manque de transparence délibéré de la part de la direction qui s'oppose à la diffusion aux OS de certains éléments d'information utiles à la défense des agents.***

**Mme MARCHAND a évoqué une diminution pour la première fois de l'accueil physique pendant la campagne IR ( - 4% par rapport à l'année précédente) tout en reconnaissant que la loi de finances ne comportait qu'un nombre limité de nouveautés concernant les particuliers. Il s'agirait d'une tendance de fond pour les années à venir (sortie de la PPE ; montée en puissance des centres contacts etc.). Quid de la retenue à la source ?**

**Solidaires Finances Publiques a évoqué la situation particulière de certains sites :**

- **SIP de NICE Cadéi : Les agents s'étaient majoritairement prononcés pour une fermeture de deux demi-journées mais n'ont obtenu qu'une demi-journée de fermeture le vendredi après-midi. Réponse de M. SILHOL : nécessaire harmonisation avec le site de Thiers (Paillon) afin éviter un phénomène de report du public d'un site sur l'autre.**
- **Trésorerie spécialisée Côte azur Habitat : fermeture le vendredi comportant un risque d'afflux du public le lundi suivant lors des pointes de charge (concentration des paiements amiables entre le 28 et le 7 ; pour mémoire : 22.000 logements). Réponse de M. SILHOL : horaires arrêtés en concertation avec l'ordonnateur.**

**A ce stade de la discussion, Pascal MANDINE a réitéré sans résultat sa demande d'expertise par un organisme agréé relative aux conséquences en matière d'hygiène et de sécurité des aménagements décidés par la direction.**

**M. GUICHETEAU est revenu sur le maintien des horaires actuels à la trésorerie NICE CH contraire aux directives qu'il avait données.**

**VOTE : Solidaires Finances Publiques a voté contre le projet présenté globalement (et non site par site) par l'administration et destiné à pallier les défaillances du service public.**

<b>POINT 2 : Mise en place d'une caisse commune SIP/SIE dans les CFP de Cagnes / Mer et de Nice Paillon.</b>
--

**Solidaires Finances Publiques n'a pas soulevé d'objection de principe à cet aménagement d'une importance somme toute très limitée.**

<b>POINT 3 : Information sur l'adaptation des structures et du réseau pour l'année 2016</b>
---

**Les restructurations à intervenir à effet du 01/01/2016 concernent :**

- **Le rattachement : de la trésorerie de Tende à celle de Breil sur Roya (déjà en gestion conjointe) ; de celle de l'Escarène à celle de Contes.**

- La suppression de la Trésorerie (exclusivement fiscale) de Vallauris (rattachement au SIP).
  - Le regroupement de la trésorerie Tinée sur le seul site de Saint Etienne de Tinée (abandon de Saint Sauveur sur Tinée).
- Le regroupement des SIE de Nice Arénas et de Nice Extérieur a également été décidé.

. Information sur la réforme territoriale : Quand bien même la région PACA n'est pas concernée par la réforme des régions, les services de l'Etat ont été invités à réfléchir sur leur organisation. Dans ce cadre, le Rectorat de Nice sera transféré à MARSEILLE mais l'inspection académique maintenue. Avec des conséquences prévisibles sur nos services côté DEPENSE et PAYE notamment.

. Des explications ont été demandées par Solidaires Finances Publiques sur l'article paru dans l'édition du 05/06/2015 de NICE MATIN « plaidoyer du Maire de Saint Sauveur de Tinée pour conserver la perception » peu élogieux sur l'attitude de la DDFiP 06.

Réponse de la direction : La mise à disposition des locaux laissait un certain nombre de travaux à la charge de la direction ce qui n'était pas le cas de ceux proposés clés en mains par la commune de Saint Etienne de Tinée avec certains avantages pour les personnels transférés. C'est comme la concurrence fiscale entre pays mais à l'envers, la trésorerie se délocalisant chez le plus offrant. Avec toutefois un allongement du temps de parcours de plus de 30 kms en montagne (enneigement) pour certains agents. Dossier suivi de près par notre organisation qui a déjà rencontré les agents.

. Mise en place des PCRPs : on tiendra nos adhérents au courant du déroulement des 4 groupes de travail mis en place (relance amiable des déclarations de succession par les agents C/FI rattachés aux pôles enregistrement rattachés eux-mêmes aux SPF ; étude du tissu fiscal ; liaisons, notamment avec les BDV ; méthodes de travail). La seule certitude concerne le maintien de la BCFI avec un « rééquilibrage » de ses effectifs. Les problèmes qui fâchent ont été reportés au mois de septembre (localisation des « antennes »). En tout état de cause les résidences seront « validées » à temps pour être intégrées au prochain mouvement national. On n'est pas rassuré pour autant.

. Tenue de deux groupes de travail encadrement (accueil des nouveaux cadres et accompagnement des cadres hors accueil).

#### QUESTIONS DIVERSES :

. Problèmes de restauration collective à la résidence de Cannes (désaffection des agents : sujet plus complexe qu'il n'y paraît). Le débat a dérapé sur les autres résidences.

. Exaspération des agents concernant les incidents informatiques à répétition et l'organisation actuelle du dépannage (ESI). Sujet au moins aussi complexe.

. Climatisation : le « marronnier » de l'été. Tirade habituelle de l'AFiP Grenouille. Seul le CFP de Cagnes sur Mer bénéficiera d'un traitement privilégié pour cause de station d'épuration à côté. Aménagements d'horaires demandés par Solidaires Finances Publiques.

Etc.

---